

peuple de cette ville assemblé tumultueusement (1).

Après la défaite des *comuneros* à Villalar, Acuña avait quitté Tolède sous un déguisement, et cherché à se réfugier en France. Il était parvenu presque à la frontière de Castille, vers la Navarre, où il allait rencontrer une armée française, lorsque, près de Logroño, un *alferez* au service de l'empereur le reconnut, l'arrêta et le conduisit prisonnier dans la forteresse de Navarrete, appartenant au duc de Nájera (2). Tout dévoué qu'il fût à son souverain, le duc ne considérait pas comme irrémissibles les fautes dont Acuña s'était rendu coupable ; au passage d'Adrien VI par Nájera, lorsqu'il allait s'embarquer en Catalogne, il essaya d'obtenir de lui la mise en liberté de l'évêque ; mais Lope Hurtado de Mendoza intervint pour y mettre obstacle (3).

Charles-Quint, étant arrivé en Espagne, ordonna que don Antonio de Acuña fût transféré de la forteresse de Navarrete dans celle de Simancas. Déjà, en vertu d'une bulle de Léon X, les vice-rois avaient fait commencer le procès du prisonnier ; à la demande de l'empereur, Adrien VI renouvela la commission de l'archevêque de Grenade et de l'évêque de Ciudad-Rodrigo, délégués du saint-siège pour le jugement de

(1) SANDOVAL, *Historia de Carlos V*, liv. VI, § XX, liv. VIII, § XLVI, liv. IX, § XI.

(2) *Ibid.*, liv. IX, § XXVIII.

(3) Lettre de Lope Hurtado à l'empereur, du 28 mars 1522, p. 63.

cette cause, mais sans les autoriser à employer la torture, comme l'empereur le désirait. Charles-Quint chargea le duc de Sessa de réclamer formellement du pape cette autorisation, et de plus, pour les juges ecclésiastiques, le pouvoir de procéder contre l'évêque de Zamora jusqu'à sentence définitive inclusivement. Si le saint-père s'y refusait, il était décidé « à y pour-
» voir autrement, par les meilleurs moyens qu'il juge-
» rait convenir (1). » Nous ne connaissons pas l'accueil qu'Adrien fit à cette prétention de l'empereur. Nous renvoyons, du reste, ceux qu'intéresseraient la procédure intentée à don Antonio de Acuña et la fin tragique de cet évêque; à un livre très-curieux publié, il y a quelques années, par M. Ferrer (2).

Plusieurs des ecclésiastiques compromis dans les troubles de Castille s'étaient réfugiés à Rome, et, dans le nombre, il y en avait qui avaient été nominativement exceptés du pardon accordé par l'empereur. Charles aurait voulu que le pape lui livrât ces derniers, afin qu'ils vissent se justifier des délits dont on les accusait (3). Adrien n'y consentit pas. Il était prêt à leur donner lui-même des juges (4); mais le droit d'asile

(1) Lettre du 10 janvier 1523, au duc de Sessa, p. 171. — *Appendice B*, article vii.

(2) *Historia del levantamiento de las comunidades de Castilla*, 1520-1521; por don Antonio Ferrer del Rio, Madrid, 1850; in-8°.

(3) Lettre du 17 décembre 1522 au duc de Sessa, p. 169. — *Appendice B*, article vi.

(4) Voyez, p. 94, sa lettre du 10 juin 1522 à l'empereur.

était sacré à ses yeux. L'empereur se vit réduit à recommander à ses ministres en Italie d'user de dextérité pour attirer les réfugiés hors de Rome : ils auraient tâché alors de se saisir de leurs personnes, et les auraient envoyés à Naples sous bonne garde (1).

Bien avant qu'Adrien fût élevé au siège pontifical, l'hérésie luthérienne excitait en lui les transports d'une vive indignation. Au moment même où Charles-Quint faisait comparaître Luther devant son tribunal, à Worms, en lui accordant un sauf-conduit dont il se repentit si fort sur la fin de sa vie (2), Adrien lui écrivait pour exciter toutes ses sévérités contre l'audacieux réformateur. Il lui rappelait que Luther avait été condamné par le saint-siège, et que néanmoins il persistait avec obstination à répandre ses erreurs partout, et spécialement en Allemagne : il lui représentait que sa réputation en était atteinte, car on le soupçonnait de ne pas s'opposer avec assez de ferveur à ceux qui attaquaient l'Église. Il le suppliait de montrer, par les effets, à tout le monde qu'il était ennemi des ennemis de Jésus-Christ et de sa sainte foi. Si des raisons quelconques l'empêchaient de châtier lui-même « ce mauvais et pestilent homme », il l'engageait au moins à l'envoyer au saint-père, qui le châtierait selon ses mérites (3).

(1) Lettres au duc de Sessa, du 10 janvier 1525, p. 170, et du 10 juin suivant, p. 189.

(2) SANDOVAL, *Historia de Carlos V*, liv. XXXII, § IX.

(3) Lettre du 9 avril 1524, p. 244.

Apprenant, dans l'été de 1523, que des ambassadeurs de la ville libre de Nuremberg étaient venus trouver l'empereur à Valladolid, il lui adressa un bref où il le sollicitait de faire publier de nouveau et observer strictement, en Allemagne, l'édit de condamnation de la doctrine de Luther rendu par lui à la diète de Worms. Charles donna les ordres nécessaires pour que les désirs du pape fussent accomplis (1). Il assura Adrien que non-seulement il ferait observer cet édit, mais qu'il ne négligerait rien auprès des députés que lui enverraient les villes de l'Empire, pour qu'ils ramenassent leurs peuples à la raison (2).

On peut dire que, pendant tout le pontificat d'Adrien VI, les relations entre lui et Charles-Quint furent constamment empreintes d'une affection et d'une confiance mutuelles : le duc de Sessa, qui avait remplacé don Juan Manuel à Rome, contribua à les rendre plus étroites; il avait su captiver la bienveillance du pape (3). Cela n'empêcha point pourtant que des nuages ne s'élevassent quelquefois entre les deux souverains.

Peu de mois après l'arrivée d'Adrien VI à Rome, il se plaignit au duc de Sessa que les négociations de l'em-

(1) Lettre du 23 août 1523 au duc de Sessa, p. 195.

(2) Lettre du 22 août 1523, p. 274.

(3) « Il duca de Sessa, solo, qualche fiata mangia col papa », disent, dans leur relation au sénat, les ambassadeurs vénitiens qui allèrent prêter obéissance à Adrien VI, au nom de la république. (*Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato*, publiées par M. ALBERI, série II, t. III, p. 112.)

pereur avec lui fussent dirigées par ses ministres, sans que sa volonté y fût pour quelque chose. Charles-Quint fut vivement blessé de cette prévention. Il fit répondre au pape que toutes les affaires, et plus particulièrement celles qui concernaient Sa Sainteté, passaient par ses mains; que d'ailleurs les membres de son conseil avaient pour elle le respect auquel ils étaient tenus, qu'ils étaient ses zélés serviteurs, et qu'ils s'efforçaient de resserrer l'union entre eux deux, ainsi que de bien conduire leurs affaires communes. A son tour, il se plaignit des ministres du pape, lesquels cherchaient à persuader à Sa Sainteté qu'elle devait être difficile en ce qui touchait les affaires de l'empereur, parce qu'autrement il ne lui laisserait plus à gouverner que le patrimoine de saint Pierre: « Sa Sainteté, ajoutait-il, » peut considérer que, si nous visions à la tyrannie, » nous aurions bien pu l'exercer avant son éléction et » depuis (1). »

Au commencement de 1523, Prosper Colonna, qui commandait l'armée de l'empereur en Lombardie, prit possession d'un lieu du Placentin réputé fief de l'Empire, mais qui, selon les ministres pontificaux, appartenait au saint-siège. Adrien VI menaça des censures et des foudres ecclésiastiques, si on ne le lui restituait pas. Il fallut, pour l'apaiser, que l'empereur promit de faire droit à ses plaintes, au cas qu'elles fussent re-

(1) Lettre du 10 janvier 1525, p. 170. — *Appendice B*, art. ix.

connues légitimes, après que la question de souveraineté aurait été éclaircie (1).

Charles-Quint, se fondant sur les dépenses excessives que la guerre et les troubles advenus dans ses royaumes d'Espagne lui avaient occasionnées, ainsi que sur l'état d'épuisement où il avait trouvé ces royaumes, à son avènement, demandait à Adrien VI grâces sur grâces, et ce pontife n'aimait pas à faire des faveurs (2). Il écrivit, à cette occasion, à l'empereur une lettre si crue et si piquante (*muy cruda y tan piquante*) que Charles-Quint ne voulut pas y répondre personnellement; de crainte de se laisser aller à des expressions qui auraient excité encore plus le mécontentement d'Adrien : « ce qui ne convenait ni aux » affaires présentes, ni au bien de la chrétienté. » Il manda au duc de Sessa de répondre pour lui, mais seulement si le pape l'y provoquait : dans le cas contraire, il garderait le silence, « pour ne pas renouveler » ces plaintes. — « Si donc, lui disait-il, Sa Sainteté » vous interpelle là-dessus, vous pourrez, avec le plus de » douceur et de déférence possible, lui dire que nous

(1) Lettre de Charles-Quint au duc de Sessa, du 16 mars 1525, p. 173.

(2) « Il quale melle gratie è parcissimo, » écrivait, en parlant d'Adrien VI, Girolamo Negro à Marcantonio Micheli. (*Lettere di principi*, t. I, fol. 97.) L'ambassadeur vénitien Marco Foscarelli, écrivant au cardinal Fiesco, disait du même pape : « Vir est sui tenax, in concedendo parcissimus, in recipiendo nullus aut rarissimus. » (*Relazioni degli ambasciatori Veneti*, série II, t. III, p. 125.)

» avons été très-étonné de ce qu'elle nous écrit : car
» nous croyons fermement que, si Sa Sainteté eût
» bien lu et compris nos lettres, elle n'eût pas trouvé
» qu'elles ne sont point mûrement digérées, et ne
» nous eût point fait de telles réponses. Plus Sa Sain-
» teté y pensera, et plus elle se convaincra du respect
» filial et de la grande vénération que nous avons tou-
» jours eue et que nous avons pour elle et pour le
» saint-siège; plus elle reconnaîtra que nous n'avons
» cessé d'avoir envers tous deux les égards convena-
» bles, ne nous étant jamais émancipé à prendre, de
» notre main, ce que d'autres, qui sont moins que
» nous, prennent de leur propre autorité dans leurs
» royaumes et seigneuries, sans être dans la néces-
» sité où nous nous voyons réduits, et qu'au con-
» traire, comme bon fils de Sa Sainteté et ayové pro-
» tecteur du saint-siège, nous lui avons demandé des
» grâces telles et si justes qu'assurément, en un tel
» cas, elles ne devaient ni se refuser ni se différer (1). »

Ce n'était là toutefois que des querelles insignifiantes, auprès de celles qu'il nous reste à raconter.

Les généraux de l'empereur en Lombardie avaient cantonné une partie de ses troupes dans les terres de l'Église, à Parme, à Plaisance, à Reggio; et, comme elles étaient mal payées, elles y commettaient toute sorte de désordres. Adrien VI, sur les doléances de ses sujets, écrivit à Prosper Colonna et au duc de

(1) Lettre du 15 avril 1523, p. 182-185.

Milan, pour qu'ils les en fissent sortir : ils répondirent en alléguant des lettres de don Juan Manuel qui ne le leur permettaient pas (1).

On a vu les sujets de mécontentement qu'Adrien VI croyait avoir déjà contre don Juan Manuel. Ce nouvel acte de l'ambassadeur espagnol lui parut l'effet d'une inimitié déclarée et qui saisissait toutes les occasions de se manifester. Il s'en plaignit amèrement au duc de Sessa et à Lope Hurtado (2); mais il exhala surtout sa mauvaise humeur dans une lettre qu'il adressa à Charles-Quint : « Nous ne saurions croire, y disait-il, » que don Juan Manuel ait été si téméraire que de » prendre de semblables mesures sans ordres de Votre » Majesté ou au moins de votre conseil. Nous ne pour- » vons imaginer pourquoi don Juan Manuel s'est con- » duit si âprement (*asperamente*) à notre égard, à » moins que ce ne soit parce que notre élection lui a » fait perdre les cent mille ducats que lui avait promis » un autre pour qui il sollicitait le souverain ponti- » ficat : mais nous voyons que tout cela n'est pas con- » forme à l'amour que vous dites nous porter, et que » les faveurs qu'on nous offre de votre part sont des » paroles et non des faits, tandis que chaque jour on » insiste pour que nous vous accordions tout ce que » vous demandez (3). » Dans d'autres lettres, il lui dé-

(1) Lettre d'Adrien à Charles-Quint, du 21 novembre 1522, p. 155.

(2) Pag. 140.

(3) Lettre du 21 novembre 1522, pp. 155-156.

clarait que, si don Juan Manuel était sur le territoire de l'Église, il ne l'en laisserait pas sortir, avant qu'il eût donné satisfaction de sa conduite (1). Il envoya un commissaire spécial à Parme, Plaisance et Reggio, avec des mandements qui enjoignaient aux chefs des troupes impériales, sous peine d'excommunication, d'évacuer les États pontificaux.

A quelque temps de là, don Juan Manuel donna un nouveau et très-grave sujet de plainte au pape. Il avait accordé un sauf-conduit au cardinal d'Auch, envoyé par le roi de France à Rome (2) : sous prétexte que ce sauf-conduit était conditionnel, que le cardinal lui avait fait un faux exposé, en le lui demandant, il fit saisir, près de Livourne, un navire qui portait les bagages et les serviteurs du prélat, et le fit conduire à Gênes (3).

L'indignation d'Adrien VI fut au comble : car le cardinal d'Auch n'était pas seulement un ambassadeur du roi de France et un prince de l'Église, mais il était encore le légat du saint-siège à Avignon. Il somma don Juan Manuel de restituer le navire dont il s'était emparé, et, sur son refus, le frappa des censures ecclésiastiques. Il eut recours en même temps à l'autorité de

(1) Lettres du 22 novembre 1522, p. 158, et du 16 décembre, p. 140.

(2) Voy. p. XLVI.

(3) Lettre d'Adrien à Charles-Quint, du 16 décembre 1522, p. 140.
— Lettre de Girolamo Negro à Marcantonio Micheli, écrite de Rome, le 10 décembre 1522, dans les *Lettere di principi*, tome I, fol. 92.

l'empereur, à qui il déclara ouvertement que le procédé scandaleux de don Juan Manuel tournerait à sa propre honte, au cas qu'il ne le désavouât point : « Que
» Votre Majesté, lui écrivit-il, voie s'il est bien qu'une
» telle chose se dissimulé, et si elle doit permettre que
» des personnages qui occupent un rang aussi élevé
» dans l'Église de Dieu, de laquelle je suis le souverain
» protecteur, soient traités de la sorte par vos servi-
» teurs, et même par les représentants de votre per-
» sonne. Que si, comme nous le croyons, de pareilles
» choses ne vous paraissent pas convenables, faites
» entendre à tout le monde que c'est contre votre vo-
» lonté qu'elles ont eu lieu (1)..... »

Charles-Quint, en recevant ces lettres du pape, se trouva dans une assez grande perplexité. Blâmer don Juan Manuel, qui n'avait agi que par zèle pour ses intérêts, eût été une extrémité fâcheuse; d'un autre côté, il importait de calmer le pape, dont le concours lui était si nécessaire dans ses démêlés avec le roi de France. Il répondit à Adrien qu'il éprouvait un vif regret de ce qui se passait à Parme, à Plaisance et à Reggio. Il se défendit d'avoir donné l'ordre à don Juan Manuel, ou à tout autre, de faire la moindre chose au préjudice de l'Église, « dont il avait toujours été et
» voulait toujours être le vrai fils et bon protecteur
» et défenseur, comme il appartenait à sa dignité. » Il l'assura que, quoique don Juan Manuel, comme son

(1) Lettre du 16 décembre 1522, p. 141.

ambassadeur, fût revêtu de ses pleins pouvoirs pour les affaires d'Italie, spécialement en ce qui concernait l'armée de Lombardie, et que Prosper Colonna et les autres chefs de cette armée eussent reçu l'ordre de se régler sur ses instructions, il n'y avait rien, dans ces pouvoirs ni dans ces ordres, qui autorisât à offenser Sa Sainteté et à causer des dommages aux États de l'Église. Il lui exprima des doutes sérieux sur ce qu'on lui avait rapporté des cent mille ducats promis à don Juan Manuel : car, si la chose était vraie, il n'y avait point à hésiter, il fallait qu'ils châtiassent, Sa Sainteté celui qui avait offert la somme, et lui empereur celui qui l'avait acceptée. Il l'engagea à ne point prêter l'oreille à ce que disaient toutes sortes de gens, surtout quand ils ne donnaient pas la preuve de ce qu'ils avançaient. Il ajouta que don Juan, en faisant loger les troupes impériales sur les terres de l'Église, ne pouvait avoir eu l'intention de déplaire à Sa Sainteté, mais qu'il avait voulu principalement soutenir l'armée, pour la conservation et l'avantage commun des États pontificaux et impériaux. « Et, continuait-il, puisque » lesdites terres ont été conquises et conservées par » ladite armée pour l'Église, Votre Sainteté, avec sa » prudence, peut juger si c'était le cas d'aller jusqu'à » faire une démonstration publique de colère telle » que d'envoyer un nonce et un commissaire exprès, » avec des brefs et des provisions apostoliques, pour » exciter les peuples à faire déloger ladite armée des » lieux qu'elle a gagnés et défendus au prix de son sang, » dans l'intérêt de l'Église. Nous la supplions de bien

» réfléchir aux effets que produisent ceux qui conseil-
» lent de telles mesures : car, en faisant connaître ou-
» vertement à tout le monde qu'entre Votre Sainteté
» et nous il n'y a pas l'intelligence et l'union qui con-
» viennent et que la raison veut, elles causent la ruine
» des affaires publiques. Certes, si ceux qui les ont
» conseillées eussent bien considéré ce qui pouvait s'en-
» suivre, au cas que notre armée eût quitté lesdites
» terres, ils en auraient jugé autrement, d'autant plus
» que Parme et Plaisance sont des villes impériales
» annexées depuis peu à l'Église, et sur lesquelles
» Votre Sainteté ne trouvera pas qu'elle ait des droits
» qui préjudicient à l'Empire, comme elle ne trouvera
» pas non plus que, par le traité fait avec le pape
» Léon, de pieuse mémoire, on lui ait donné un droit
» ou un titre nouveau, bien qu'on lui ait assuré d'au-
» tres prééminences et avantages, touchant la distribu-
» tion du sel de l'Église, desquels Votre Sainteté ne
» pourra user qu'en accomplissant entièrement ledit
» traité : ce qu'elle n'a pas fait jusqu'à présent. Lors-
» que Votre Sainteté aura bien pensé à tout cela, elle
» reconnaîtra, avec tout le monde, que la vérité est
» l'opposé de ce qu'on lui donne à entendre, en lui
» disant que ce qu'on lui offre de notre part sont des
» paroles et non des effets : car, certes, c'est par des
» faits, et non par des paroles, que nous avons tou-
» jours accompli, et de tout notre pouvoir, ce que
» nous prescrivait notre respect filial et l'obligation
» de notre dignité impériale envers Votre Sainteté
» et le saint-siège, comme c'est notoire à tous. Et

» si, comme le dit Votre Sainteté, nous eussions
» permis qu'on endommageât vos terres, et qu'on en
» privat l'Église pour en faire jouir d'autres, les choses
» seraient en des termes différents, et Votre Sainteté
» n'aurait pas à se plaindre du logement de nos gens
» d'armes dans lesdites terres. En vérité, nous sommes
» émerveillé et nous ne savons que penser en voyant
» que, sans tenir compte de notre dévotion, non plus
» que du grand zèle dont nous sommes animé pour
» l'honneur et l'accroissement du saint-siège, Votre
» Sainteté prête l'oreille à des informations sinistres,
» dont le but est de la détourner du chemin qui con-
» vient au bénéfice commun de nos États et de toute
» la chrétienté, et de l'amener à des actes contraires
» à sa bonne nature et à son inclination sainte (1). »

Sur la prise des serviteurs et des bagages du cardinal d'Auch, l'empereur, avant de répondre au pape, voulut avoir des explications de la bouche de don Juan Manuel, qui était en route pour venir à sa cour (2). Quand il les eut obtenues, il ordonna que les personnes et les objets saisis fussent restitués. Il l'annonça à Adrien VI, par l'intermédiaire du duc de Sessa, en lui déclarant que c'était pour lui complaire, et plus par grâce que par obligation qu'il en agissait ainsi, car la prise faite pouvait être regardée comme licite et de bonne guerre. Il se flattait que, de son côté, le saint-

(1) Lettre du 10 janvier 1525, pp. 155-156.

(2) Lettre de Charles à Adrien, du 8 février 1525, p. 160.

père, sensible à cette marque de condescendance, ne ferait pas difficulté de lever les censures fulminées contre don Juan Manuel, qui était l'un des principaux membres de son conseil, et des services duquel il ne pouvait se passer : il chargea son ambassadeur de faire auprès de lui des démarches actives dans ce but (1).

Il y a tout lieu de croire qu'Adrien VI, malgré son antipathie invincible pour don Juan Manuel, déféra au désir de l'empereur. Déjà il avait révoqué le monitoire lancé par lui précédemment contre les chefs de l'armée impériale de Lombardie (2).

VII.

Malgré toutes ses répugnances, tous ses scrupules, Adrien VI avait fini par céder aux instances de Charles-Quint; il était entré dans la ligue d'Italie. Mais cette ligue était défensive seulement, et, pour l'exécution de ses projets, l'empereur avait besoin de la rendre offensive : il manda au vice-roi de Naples et au duc de Sessa de « faire l'impossible », afin d'obtenir du pape qu'il consentît à lui donner ce caractère. Il leur recommanda de se servir, auprès du pontife, de tout ce qui pouvait l'irriter contre le roi de France, et en particulier de la détention de l'archevêque de Bari, du mépris avec lequel François I^{er} avait accueilli les bulles

(1) Lettre de Charles-Quint au duc de Sessa, du 15 avril 1523, p. 185.

(2) Pag. 186.

de la trêve triennale, de la lettre arrogante et menaçante qu'il avait écrite à Sa Sainteté (1).

Adrien, cependant, n'était pas destiné à voir les résultats de l'alliance qu'il venait de conclure. Les fatigues que, six années durant, lui avait occasionnées le gouvernement de l'Espagne, et les travaux sans relâche auxquels il se livrait depuis son élection au souverain pontificat, avaient affaibli ses facultés physiques; sa santé était altérée. Déjà, dans le courant de l'été de 1523, il avait éprouvé quelque indisposition (2). Le 4 août, il dit la messe au mont Esquilin, où se célébrait une fête de la Vierge; ensuite il publia solennellement son traité avec l'empereur et le roi d'Angleterre. Après ces deux cérémonies, il se retira, pour dîner, à la villa Mellini. Là il ressentit un mouvement de fièvre auquel ni lui ni ses médecins ne firent beaucoup d'attention d'abord. Le mal ne cessa toutefois d'aller en empirant, sans qu'autour de lui on parût s'en apercevoir, et il rendit le dernier soupir le 14 septembre, le jour même où les Français, traversant le Tessin, allaient commencer une nouvelle campagne dans cette Lombardie qui avait été et devait être pour eux le théâtre de tant de succès et de revers (3).

(1) Lettre de l'empereur à Charles de Lannoy, du 26 août 1523, déjà citée.

(2) Lettre de Charles-Quint au duc de Sessa, du 2 août 1523, p. 194.

(3) *Pauli Jovii vita Hadriani VI. — Itinerarium Hadriani Sexti.* — SISMONDI, *Histoire des républiques italiennes*, t. VIII, p. 59.

Louis Gradenigo, qui était ambassadeur de Venise à Rome, lorsqu'Adrien VI y fut intronisé, fait de lui ce portrait, dans la relation qu'il présenta au sénat, au retour de son ambassade : « Ce pontife mène une vie »
» exemplaire et dévote. Chaque jour il dit les heures »
» canoniales. Il se lève la nuit pour les matines, puis il »
» se recouche. Au point du jour, il sort du lit et dit sa »
» messe, ensuite il donne des audiences. Il déjeûne et »
» dine très-sobrement, et l'on assure qu'il ne dépense »
» pas plus d'un ducat par repas. Il est de bonne et »
» sainte vie; il compte soixante et un ans; il est lent à »
» se déterminer. Il procède avec beaucoup de circon- »
» spection... Il est savant dans l'Écriture sainte; il parle »
» peu; il aime la solitude... La langue latine est celle »
» dont il se sert toujours. Il n'a d'intimité avec aucun »
» des cardinaux. Son secrétaire et son auditeur ont »
» peu de pratique des affaires d'État. Le dataire est »
» flamand; il se nomme Guillaume Enckevordt; il est »
» évêque de Tortose. Son secrétaire, appelé Thiéri (1), »
» flamand de nation, et l'auditeur de la chambre, qui »
» est Jérôme, évêque de Vico (?), font tout; ils ont un »
» grand pouvoir auprès de lui (2). »

(1) Thiéri Hezius. Voyez p. 187, note 1.

(2) « Questo Adriano VI pontefice fa una vita esemplare e devota. Dice ogni giorno le orazioni canoniche; si leva la notte a matutino, e poi torna in letto a riposare; si leva all' aurora e dice la sua messa, poi viene a dare udiienza. Desina e cena molto sobriamente, e si dice che spenda un solo ducato per pasto. È uomo di buona e santa vita, d'anni sessant' uno, tardo nelle sue operazioni. Procede

Les ambassadeurs vénitiens (1) qui allèrent prêter obéissance à Adrien, au nom de la république, confirment la plupart de ces détails et en ajoutent d'autres : « Ce pape, disent-ils dans leur rapport, se lève » longtemps avant le jour pour réciter son office ; puis » il se recouche jusqu'à l'aurore. Alors il célèbre sa » messe et reste quelque temps en prière : après quoi » il fait dire, par son chapelain, une messe à laquelle il » assiste. Il se laisse voir ensuite, et donne quelques » audiences ; mais il en est avare, parce qu'il est très- » irrésolu, à cause du peu d'habitude qu'il a des af- » faires ; il en résulte que, pour quelque chose que ce » soit, grande ou petite, sa première réponse est : *Vi-* » *debinus*. Il ne veut demander conseil à aucun car- » dinal ; il ne se confie même pas au révérendissime » Campeggi, qui pourtant lui est d'un grand secours : » aussi les affaires ne s'expédient pas, et tout le monde » s'en plaint..... Il consacre, chaque jour, un temps » considérable à l'étude, car il ne se contente pas de

con grandi rispetti... È uomo dotto in sacra Scrittura; parla poco, ed è solitario..... Sempre il papa parla latino, e niun cardinale è suo intrinseco; ed anche il segretario e l'auditore hanno poca pratica del maneggio delle cose di Stato. Il datario è fiammingo, e si chiama Guglielmo Enchevoir, vescovo Dortosense. Un suo segretario, chiamato Teodorico, di nazione fiammingo, e l'auditore di camera, che è Girolamo vescovo Vigoniense, fanno tutte le faccende e possono assai col pontefice... » (*Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, publiées par M. ALBÈRI, série II, t. III, pp. 74-76.)

(1) Marc Dandolo, Antoine Giustiniano, Louis Mocenigo et Pierre Pesaro.

» lire, mais il veut encore écrire et composer : ce qui
» le détourne des soins qu'il devrait donner au ponti-
» ficat. Le fait est que les messes, les prières, le dé-
» jeûner, la sieste, l'étude, la récitation des offices, le
» souper, absorbent ses journées presque tout entières,
» et lui laissent peu de moments libres pour les au-
» diences. En outre, il y a consistoire ordinaire les
» lundis, mercredis et vendredis, indépendamment
» des congrégations de cardinaux qui sont fréquentes.
» On dit que sa dépense journalière pour sa table est
» d'un ducat, lequel il tire de sa poche chaque soir
» et remet au maître d'hôtel secret, en lui disant :
» *Voilà pour la dépense de demain.* Ses repas con-
» sistent en viande de veau, de bœuf et de poulet; quel-
» quefois il se fait servir un potage épais; les jours
» maigres, il se nourrit de poisson : mais de tout il
» mange modérément. C'est une femme qu'il a amenée
» de son pays qui fait sa cuisine et son lit, et lave son
» linge (1). »

(1) « Questo papa si leva molto avanti il giorno; dice il suo ufficio, e poi se ne ritorna in letto fino all'aurora, e celebra la sua messa, e poi sta qualche ora in orazione; e alquanto dopo, fa dir la messa al suo cappellano, e la ode; dipoi si lascia vedere e dà qualche udienza, nelle quali è assai parco, per essere lui irresoluto molto, per la poca pratica che ha, di modo che in qualunque cosa, o grande o piccola, le sue prime risposte sono queste : *Vidobimus.* Nè si vuol consigliare con alcun cardinale, nè fidarsi pure del reverendissimo Campeggio, che lo ajuta assai; sicchè spedisce poche cose, ed ognuno resta malcontento..... Il papa vuole ogni giorno studiare moltissimo, nel quale studio non si contenta solo di leggere, ma vuol scrivere e comporre,

Les Romains n'aimaient pas Adrien VI. La simplicité et l'austérité de ses mœurs, son éloignement pour toute espèce de faste (1), l'ordre qu'il s'appliquait à introduire dans les finances, la justice sévère à laquelle il subordonnait la distribution des bénéfices, ne pouvaient convenir à un peuple habitué au luxe, aux magnificences, aux prodigalités de Léon X. A sa mort, on écrivit sur la porte de son médecin : *Au libérateur de la patrie.*

Sa perte n'en fut pas moins un malheur pour la religion et pour l'État. Rome avait eu des papes turbulents, ambitieux, prodigues, débauchés : il lui fallait

e questo lo distrae dalle cure pontificie : sicchè tra le messe, le orazioni, il desinare, il riposare e lo studiare, e il dir l'uffizio e il cenare, occupa gran tempo del giorno, e può dar poca udienza; ed oltre di ciò, ci sono i concistori ordinarii, tre mattine alla settimana, lunedì, mercoledì e venerdì, oltre alcune congregazioni di cardinali che molte fiata si fanno. Pel su vitto, il papa spende, come si disse, un ducato al giorno, che di sua propria mano la sera si trae di tasca e lo dà allo scalco segreto, dicendo : « Spendi per domani. » Il suo vitto consiste in qualche carne di vitello e di manzo e in qualche pollastro; tal fiata minestre grosse, e nelle viglie pesce, ma tutto parcamente. E gli cucina e gli fa il letto e lava i drappi una femmina condotta seco dal suo paese.... » (*Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*; série II, t. III, p. 112.)

(1) Girolamo Negro, dans une lettre du 17 mars 1525 à Marcantonio Micheli, rapporte à ce sujet un trait curieux : « Il pontefice, » dit-il, è cavalcato hoggi a San Gregorio. Cavalca senza pompa et » senza far motto a' cardinali, i quali spesso, intendendo il papa » esser cavalcato, gli corrono dietro in quella guisa che fanno i ser- » vitori a loro cardinali.... » (*Lettere di principi*, t. I, fol. 95 v^o.)

un pontife qui fût ami de la paix, qui ne cherchât pas à s'agrandir aux dépens de ses voisins, qui fermât les plaies de l'État par une administration sage et économique, mais surtout qui donnât l'exemple d'une vie sans tache, et s'efforçât de rétablir la discipline ecclésiastique dans un temps où Luther, par ses prédications et ses écrits, sapait les fondements de l'Église catholique. Toutes ces qualités, Adrien VI les réunissait en sa personne. S'il ne fut pas un grand politique, comme le lui reproche le cardinal Pallavicini, il fut, selon le jugement d'un illustre historien de notre époque, l'un des hommes qui depuis longtemps eussent été les plus dignes d'occuper le saint-siège (1).

Les Romains eux-mêmes ne furent pas longtemps sans le regretter. S'il eût vécu, Rome n'aurait pas eu à subir, quelques années après, ce sac épouvantable où tant d'atrocités, de profanations, de sacrilèges furent commis par une soldatesque effrénée, où périrent tant de richesses et de chefs-d'œuvre des arts : car jamais on n'aurait obtenu d'Adrien qu'il s'alliât aux ennemis de son ancien disciple, du prince qui, en l'élevant aux plus hautes dignités de son empire, lui avait frayé les voies du souverain pontificat.

Mars 1859.

(1) *Histoire de la papauté pendant les XVI^{me} et XVII^{me} siècles*; par M. RANKE, traduite par M. HAIBER, t. I, p. 155.